

CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de vente et la garantie d'auteur énoncées ci-après régissent les relations entre les enchérisseurs et les acheteurs, d'une part, et ICONEEK S.A., immatriculée à Genève, et les vendeurs, d'autre part. Tous les acheteurs potentiels doivent lire attentivement les présentes conditions de vente et la garantie d'auteur avant d'enchérir.

I | INTRODUCTION

Chaque lot de ce catalogue est proposé à la vente et vendu sous réserve:
- des conditions de vente et de la garantie d'auteur
- des avis et conditions supplémentaires figurant à d'autres endroits dans ce catalogue.

En enchérissant lors de la vente, que ce soit en personne, par l'intermédiaire d'un agent, par écrit, par téléphone ou par tout autre moyen, les enchérisseurs et les acheteurs acceptent d'être liés par les présentes conditions de vente, telles que modifiées ou complétées, et par la garantie d'auteur.

Les présentes conditions de vente, telles que modifiées ou complétées, et la garantie d'auteur contiennent tous les termes sur lesquels ICONEEK S.A. et le vendeur contractent avec l'acheteur.

Il est expressément convenu que le vendeur ne recevra le paiement d'un lot que lorsque ICONEEK S.A. aura reçu le paiement intégral de l'acheteur, comprenant notamment les commissions liées au lot ainsi que les frais administratifs et de manutention.

II | DESCRIPTION DU CATALOGUE ET ÉTAT DES BIENS

Les lots sont vendus " EN L'ÉTAT ", tels qu'ils sont décrits dans le catalogue et dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sur les bases suivantes :

- Les connaissances d'ICONEEK S.A. concernant chaque lot dépendent en partie des informations qui nous sont fournies par le vendeur, et ICONEEK S.A. n'est pas en mesure d'effectuer et n'effectue pas de vérification exhaustive de chaque lot. Les acheteurs potentiels reconnaissent ce fait et acceptent la responsabilité d'effectuer des inspections et des recherches pour s'assurer de la validité des lots qui les intéressent. Nonobstant ce qui précède, nous ferons preuve d'un soin raisonnable lorsque nous ferons des déclarations expresses dans les descriptions de catalogue ou les rapports d'état, conformément à notre rôle de commissaire-priseur des lots de cette vente et à la lumière des informations qui nous sont fournies par le vendeur, des connaissances érudites et techniques et des opinions généralement acceptées des experts pertinents, dans chaque cas au moment où une telle déclaration expresse est faite.

- Chaque lot proposé à la vente chez ICONEEK S.A. peut être inspecté par les acheteurs potentiels avant la vente. ICONEEK S.A. accepte les offres sur les lots à condition que les enchérisseurs aient pleinement inspecté le lot avant d'enchérir et se soient assurés de l'état du lot et de l'exactitude de sa description.

- Les acheteurs potentiels reconnaissent que de nombreux lots sont d'un âge et d'un type qui signifient qu'ils ne sont pas en parfait état. Par égard pour ses clients, ICONEEK S.A. peut rédiger et fournir des rapports d'état pour aider les acheteurs potentiels lorsqu'ils inspectent les lots. Les descriptions du catalogue et les rapports d'état peuvent faire référence à des imperfections particulières d'un lot, mais les enchérisseurs doivent noter que les lots peuvent présenter d'autres défauts qui ne sont pas expressément mentionnés dans le catalogue ou le rapport d'état. Toutes les dimensions sont approximatives. Les illustrations ne sont fournies qu'à des fins d'identification et ne peuvent être utilisées comme des indications précises de taille ou pour transmettre des informations complètes sur l'état réel des lots.

- Les informations fournies aux acheteurs potentiels concernant un lot, y compris les estimations avant la vente, qu'elles soient écrites ou orales, et les informations contenues dans un catalogue, un rapport de condition ou autre, un commentaire ou une évaluation, ne constituent pas une représentation des faits mais plutôt une déclaration d'opinion de la part d'ICONEEK S.A. Toute estimation préalable à la vente ne peut être considérée comme une prédiction du prix de vente ou de la valeur du lot et peut être révisée de temps à autre par ICONEEK S.A., à son entière discrétion. ICONEEK S.A. ne sera pas responsable de toute différence entre les estimations de prévente d'un lot et le prix réel atteint lors de la vente aux enchères ou de la revente.

- ICONEEK S.A. a le droit, mais non l'obligation, d'annuler une vente sans en avertir l'acheteur si nous pensons raisonnablement qu'il y a une violation matérielle des déclarations et garanties du vendeur ou de la garantie d'auteur ou qu'une réclamation défavorable est faite par un tiers. Sur notification de l'option d'ICONEEK S.A. de résilier la vente, l'acheteur retournera rapidement le lot à ICONEEK S.A., et nous rembourserons alors le prix d'achat qui nous a été payé. Comme décrit, le remboursement constituera le seul recours de l'acheteur contre ICONEEK S.A. et le vendeur, en ce qui concerne la vente annulée.

III | ENCHÈRE ET VENTE AUX ENCHÈRES

- ICONEEK S.A. a toute latitude pour refuser l'admission à la vente aux enchères ou la participation à la vente.

- Pour faciliter la tâche des enchérisseurs qui ne peuvent pas assister en personne à la vente aux enchères, ICONEEK S.A. peut, sur instruction de l'enchérisseur, exécuter des offres écrites par correspondance au nom de l'enchérisseur. Les enchérisseurs absents doivent soumettre leurs offres sur le " Formulaire d'enchère ", dont une copie est imprimée dans ce catalogue ou disponible auprès d'ICONEEK S.A. Les offres doivent être faites en francs suisses uniquement. L'enchérisseur doit indiquer clairement le montant maximum qu'il a l'intention d'enchérir, hors commission d'achat et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) si applicable. Le commissaire-priseur n'acceptera pas une instruction d'exécution d'une enchère par correspondance qui n'indique pas cette enchère maximale. Notre personnel tentera d'exécuter une enchère par correspondance au prix le plus bas possible en tenant compte de la réserve et des autres enchérisseurs. Toute enchère par correspondance doit être reçue au moins 24 heures avant la vente, accompagnée d'une pièce d'identité en cours de validité. En cas d'offres identiques, l'offre reçue la plus tôt sera prioritaire.

- Les enchérisseurs par téléphone sont tenus de soumettre leurs offres sur le "Formulaire d'enchère", dont un exemplaire est imprimé dans ce catalogue ou disponible auprès d'ICONEEK S.A.

- Le montant des surenchères est en général de 10 %, le commissaire-priseur peut toutefois modifier les incréments à son entière discrétion. ICONEEK S.A. encourage les enchérisseurs en ligne à inspecter avant la vente tout lot sur lequel ils pourraient enchérir, et des rapports d'état sont disponibles sur demande. Les enchères dans une vente aux enchères en direct peuvent progresser rapidement. Afin de s'assurer que les enchérisseurs en ligne ne sont pas désavantagés lorsqu'ils enchérissent contre des enchérisseurs au téléphone, la procédure pour placer des enchères, par le biais de la plateforme d'enchères en ligne désignée ou choisie, est un processus en une seule étape. En cliquant sur le bouton d'enchère sur l'écran de l'ordinateur, un enchérisseur soumet une offre. Les enchérisseurs en ligne reconnaissent et acceptent que les offres ainsi soumises sont définitives et ne peuvent en aucun cas être modifiées ou retirées. Dans le cas où une offre en ligne et une offre par correspondance ou par téléphone sont identiques, la première offre peut avoir la priorité à la discrétion du commissaire-priseur. L'incrément d'enchère suivant est indiqué pour la commodité des enchérisseurs en ligne dans le bouton d'enchère. L'incrément d'enchère disponible pour les enchérisseurs en ligne peut varier par rapport à l'enchère suivante

effectivement prise par le commissaire-priseur, car le commissaire-priseur peut s'écarter des incréments standards d'ICONEEK S.A. à tout moment et à sa discrétion, mais un enchérisseur en ligne ne peut placer une enchère que dans un incrément d'enchère entier.

- En faisant une offre, par correspondance, par téléphone ou en ligne, un enchérisseur accepte la responsabilité personnelle de payer le prix d'achat, comme décrit plus en détail ci-dessous, plus tous les autres frais applicables.

- L'organisation d'enchères par correspondance, par téléphone et en ligne est un service gratuit fourni par ICONEEK S.A. aux acheteurs potentiels. Bien que nous nous engageons à faire preuve d'une attention raisonnable dans le cadre de cette activité, nous ne pouvons accepter la responsabilité de l'échec de l'exécution de ces offres, sauf si cet échec est dû à une faute intentionnelle de notre part.

- La vente aux enchères se déroulera en ligne sur notre site [iconeek.com](https://www.iconeek.com), sur notre application mobile ICONEEK, sur les plateformes [invaluable.com](https://www.invaluable.com), [interencheres.com](https://www.interencheres.com) et [drouot.com](https://www.drouot.com), par offre téléphonique ou par offre par correspondance qui doit être envoyée 24 heures avant la vente aux enchères à l'adresse bids@iconeek.com ou par courrier à l'adresse suivante (le courrier doit être reçu au moins 24 heures avant la vente aux enchères) :

ICONEEK S.A. - Auctions

Place de Longemalle 19

CH-1204 Genève

Nous recommandons aux acheteurs de s'inscrire à la vente au moins 48 heures avant la vente aux enchères pour être sûrs que leur participation sera approuvée à temps. Une garantie bancaire peut être demandée afin de confirmer l'inscription.

Toute annulation d'ordre doit être envoyée au moins 12 heures avant la vente aux enchères.

- Chaque lot est proposé avec prix de réserve, qui est le prix de vente minimum confidentiel convenu par ICONEEK S.A. avec le vendeur. La réserve ne dépassera pas l'estimation basse de la prévente au moment de la vente aux enchères.

- Le commissaire-priseur a le pouvoir discrétionnaire, à tout moment, de refuser une offre, de retirer un lot, de proposer à nouveau un lot à la vente (y compris après la chute du marteau) s'il estime qu'il peut y avoir une erreur ou un litige et de prendre toute autre mesure qu'il juge raisonnablement appropriée.

- Le commissaire-priseur commencera et fera progresser les enchères à des niveaux et par paliers qu'il jugera appropriés. Afin de protéger la réserve d'un lot, le commissaire-priseur peut placer une ou plusieurs enchères au nom du vendeur jusqu'à la réserve sans indiquer qu'il le fait, soit en plaçant des enchères consécutives, soit en répondant à d'autres enchérisseurs. Lorsque le prix de réserve convenu avec le vendeur n'est pas atteint, le commissaire-priseur passe au lot suivant.

- La vente se déroule en francs suisses et le paiement est dû en francs suisses.

- Le meilleur enchérisseur accepté par le commissaire-priseur sera l'acheteur et le coup de marteau marque l'acceptation de l'enchère la plus élevée et la conclusion d'un contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur.

- Si un lot n'est pas vendu, le commissaire-priseur annoncera qu'il a été "passé", "retiré", "rendu au propriétaire" ou "acheté".

IV | COMMISSION DE L'ACHETEUR

- La vente se déroule en francs suisses et le paiement est dû en francs suisses.

- L'acheteur s'engage à nous payer, en plus du prix d'adjudication du lot, la commission de l'acheteur, plus toute taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable. La prime de l'acheteur est de 25% du prix d'adjudication de chaque lot jusqu'à CHF 250'000.-, 20% de CHF 250'001.- jusqu'à CHF 2'000'000.- et 15% à partir de CHF 2'000'001.-. La TVA de 8,1% est payable sur la commission d'adjudication de l'acheteur. Cette taxe peut

être remboursée à tout acheteur domicilié hors de Suisse si, et seulement si, ICONEEK S.A. reçoit de cet acheteur une déclaration d'exportation concernant l'achat visée par les douanes suisses et que la valeur de la TVA est supérieure à CHF 50.-. Pour les lots en importation temporaire figurant dans le catalogue avec un symbole précédant le numéro de lot, la TVA sera calculée sur le prix d'adjudication et également sur la commission. Tous les prix, frais, charges et dépenses énoncés dans les présentes conditions de vente sont indiqués hors TVA (HT).

- Les acheteurs enchérisant sur [iconeek.com](https://www.iconeek.com) paieront des frais supplémentaires de 2% HT en plus du prix du marteau, sur [interencheres.com](https://www.interencheres.com) et [drouot.com](https://www.drouot.com) ils paieront des frais supplémentaires de 3% HT en plus du prix du marteau, et les acheteurs enchérisant sur [invaluable.com](https://www.invaluable.com) paieront des frais supplémentaires de 5% HT en plus du prix du marteau, plus la commission de l'acheteur de 25% et les frais supplémentaires.

- Sauf accord contraire, un acheteur est tenu de payer un lot acheté immédiatement après la vente aux enchères, indépendamment de toute intention d'obtenir une licence d'exportation ou d'importation ou tout autre permis pour ce lot. Les paiements doivent être effectués par la partie facturée en francs suisses par virement bancaire conformément aux coordonnées de virement bancaire fournies sur la facture des lots achetés.

- Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou en espèces pour les paiements inférieurs ou égaux à CHF 20'000.-. Les cartes de crédit seront acceptées avec une commission supplémentaire de 3%. Les chèques ne sont pas acceptés.

V | ENLÈVEMENT DES BIENS

- ICONEEK S.A. ne remettra pas un lot à l'acheteur tant que nous n'aurons pas reçu le paiement intégral de son prix d'achat, que l'acheteur n'aura pas réglé tous les montants dus à ICONEEK S.A., y compris les frais exigibles, et qu'il n'aura pas fourni les informations et la documentation. Dès qu'un acheteur a satisfait à toutes les conditions susmentionnées, il doit nous contacter au +41 22 310 39 07 pour organiser la collecte du bien acheté.

- L'acheteur doit organiser l'enlèvement d'un lot acheté dans les sept jours suivant la date de la vente aux enchères. Après la vente aux enchères, tous les lots seront conservés dans nos locaux ou un lieu de stockage approprié. Une charge de CHF 30.- par lot, par semaine, sera due, ainsi qu'une somme forfaitaire de CHF 100.- pour les frais administratifs du lot qui n'a pas été collecté ou expédié aux frais de l'acheteur dans les 7 jours à partir du jour de l'enchère. Nous ne remettrons pas les lots achetés à l'acheteur tant que ces frais n'auront pas été payés en totalité.

- Par courtoisie envers ses clients, ICONEEK S.A. emballera les lots achetés pour qu'ils soient enlevés au bureau de Genève. ICONEEK S.A. coordonnera, et demandera un devis, avec les agents de transport qui lui auront été demandés par l'acheteur. Toute instruction de ce type est entièrement au risque et à la responsabilité de l'acheteur, et nous ne serons pas responsables des actes ou omissions des emballeurs ou expéditeurs tiers. L'acheteur est responsable du paiement de tous les droits d'importation et taxes locales à payer pour importer le bien à sa destination finale.

- Si l'article n'est pas livré à l'acheteur lui-même, ICONEEK décline toute responsabilité pour les dommages qui pourraient résulter de la livraison à un tiers.

- ICONEEK S.A. exigera la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité avant de remettre un lot à l'acheteur ou à son représentant autorisé.

- Si un lot acheté est payé mais n'est pas retiré dans les six mois suivant l'enchère, l'acheteur autorise ICONEEK S.A., sur notification, à organiser une revente de l'article par enchère ou vente privée, avec des estimations et une réserve fixées à la discrétion raisonnable d'ICONEEK S.A. Le produit de cette vente sera affecté au paiement des frais de stockage et de tous les autres frais et dépenses dus par l'acheteur à

ICONEEK S.A., et le reste sera perdu s'il n'est pas encaissé par l'acheteur dans les deux ans suivant la vente aux enchères initiale.

VI | RECOURS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Sans préjuger des droits que le vendeur peut avoir, si l'acheteur, sans accord préalable, n'effectue pas le paiement du prix d'achat d'un lot dans les 7 jours de la réception de la facture, l'une des décisions suivantes pourra intervenir :

- stocker le lot dans les locaux d'ICONEEK S.A. ou ailleurs aux seuls risques et frais de l'acheteur
- annuler la vente du lot, en conservant tout paiement partiel du prix d'achat à titre de dommages-intérêts forfaitaires.
- revendre le lot aux enchères ou en vente privée, avec des estimations et une réserve fixées à la discrétion raisonnable d'ICONEEK S.A., étant entendu que dans le cas où cette revente est inférieure au prix d'adjudication initial et à la commission de l'acheteur pour ce lot, l'acheteur restera responsable du manque à gagner ainsi que de tous les frais encourus lors de cette revente.
- engager une procédure judiciaire pour recouvrer le prix d'adjudication et la prime de l'acheteur pour ce lot, ainsi que les intérêts et les frais de cette procédure
- communiquer le nom et l'adresse de l'acheteur au vendeur pour permettre à ce dernier d'engager une procédure judiciaire pour recouvrer les montants dus et les frais de justice.

L'acheteur sera chargé d'assurer son lot et ICONEEK S.A. déclinera toute responsabilité pour tout dommage que l'objet pourrait subir et ce dès le jour de l'adjudication.

VII | AUTORISATIONS ET PERMIS D'EXPORTATION, D'IMPORTATION ET D'ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION

Avant d'enchérir sur un bien, il est conseillé aux acheteurs potentiels de se renseigner eux-mêmes pour savoir si une autorisation est nécessaire pour exporter un lot de Suisse ou pour l'importer dans un autre pays. Les acheteurs potentiels sont informés que certains pays interdisent l'importation de biens constitués de ou incorporant des matières végétales ou animales, telles que le corail, le crocodile, l'ivoire, les fanons de baleine, le bois de rose brésilien, la corne de rhinocéros ou l'écaille de tortue, indépendamment de leur âge, pourcentage ou valeur. Par conséquent, avant d'enchérir, les acheteurs potentiels qui envisagent d'exporter les lots achetés doivent se familiariser avec les règlements d'exportation et d'importation des pays concernés. Veuillez noter que les États-Unis interdisent l'importation de tout article contenant de l'ivoire d'éléphant d'Afrique. L'ivoire d'éléphant d'Asie ne peut être importé aux États-Unis que s'il est accompagné d'une analyse scientifique indépendante du continent d'origine et de la confirmation que l'objet a plus de 100 ans.

En ce qui concerne tout article contenant des espèces menacées autres que l'ivoire d'éléphant, un importateur aux États-Unis doit fournir des preuves documentées de l'identification de l'espèce et de l'âge d'un objet afin de démontrer que l'article peut être considéré comme une antiquité. Pour ce faire, l'acheteur devra obtenir une évaluation indépendante certifiant l'espèce menacée sur l'objet et attestant que l'objet n'a pas moins de 100 ans. Un acheteur potentiel prévoyant d'importer aux États-Unis un objet contenant des espèces menacées ne peut pas se fier au catalogage ICONEEK S.A. pour établir les espèces menacées présentes sur l'objet ou pour établir l'âge de l'objet et doit consulter un expert indépendant qualifié avant de faire une offre sur le lot.

L'acheteur est seul responsable du respect de ces lois et de l'obtention des licences ou permis d'exportation, d'importation et d'espèces menacées nécessaires. Le fait de ne pas obtenir une licence ou un permis ou de tarder à le faire ne justifiera pas l'annulation de la vente ou tout retard dans le paiement intégral du lot.

VIII | LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

ICONEEK S.A. ne vous donne aucune garantie concernant un lot et ne sera pas responsable envers vous :

- pour toute erreur ou information manquante dans la description d'un lot fourni, nous nous efforçons raisonnablement de cataloguer le lot concerné,

- en cas de défaut de paiement du lot par l'acheteur,

- en quelque circonstance que ce soit, de tout dommage spécial, consécutif, accidentel ou indirect de quelque nature que ce soit.

Tous les lots sont vendus sans aucune garantie ou déclaration expresse ou implicite de la part d'ICONEEK S.A. ou du vendeur quant à la qualité marchande, l'usage particulier, la rareté, l'importance, l'exactitude des indications concernant l'auteur, le fabricant, l'origine, la période, l'âge, l'attribution, l'authenticité, la provenance, le poids ou l'état d'un article. De même, aucune déclaration (orale ou écrite, faite dans le catalogue, la publicité, l'acte de vente, publiée, annoncée ou autre) faite par un employé ou un agent d'ICONEEK S.A. ne peut être interprétée comme une garantie, une représentation ou une prise en charge de responsabilité. Ni ICONEEK S.A. ni le vendeur ne sont responsables de la détérioration ou du défaut d'un lot.

IX | TAXES D'EXPORTATION, D'IMPORTATION, DE VENTE ET/OU D'UTILISATION

Les acheteurs doivent noter qu'ils sont responsables de tous les frais, droits et taxes liés à l'exportation et à l'importation des lots qui sont expédiés ou qui ont été expédiés en leur nom, y compris les taxes de vente et/ou d'utilisation applicables qui peuvent être dues lors de l'importation du bien aux États-Unis.

Veuillez contacter le service qui organise la vente aux enchères pour plus de détails.

X | DÉCLARATION D'ÉTAT

Ce catalogue a été préparé, par nos spécialistes, avec soin et en toute bonne foi. Les informations contenues dans le catalogue ne sont que l'expression d'une opinion et ne constituent pas une garantie. Elles sont fournies à titre d'information uniquement. Il en va de même pour les photographies, les dimensions et les poids. Le catalogue peut mentionner certains dommages sans être exhaustif. ICONEEK S.A. ne garantit pas que tous les composants d'une montre sont des composants d'origine.

Presque toutes les montres et horloges ont subi des réparations et des révisions au cours de leur vie et peuvent donc contenir des pièces non originales. Nous ne garantissons pas l'authenticité de tout composant d'une montre ou d'une horloge. Les horloges peuvent être vendues sans pendule, poids ou clé. Les montres et horloges anciennes étant souvent dotées de mécanismes très fins et complexes, un entretien, un remplacement de la pile ou d'autres travaux de réparation peuvent être nécessaires, à votre charge. Nous ne garantissons pas le bon fonctionnement d'une montre ou d'une horloge. Les certificats ne sont pas disponibles, sauf s'ils sont décrits dans le catalogue. La plupart des montres ont été ouvertes pour déterminer le type et la qualité du mouvement. Pour cette raison, les montres dotées d'un boîtier étanche peuvent ne pas être étanches et nous vous recommandons de les faire vérifier par un horloger compétent avant de les utiliser.

XI | GÉNÉRALITÉS

- Le droit d'auteur de toutes les images, illustrations et documents écrits produits par ou pour ICONEEK S.A. concernant un lot, y compris le contenu de ce catalogue, est et restera à tout moment la propriété d'ICONEEK S.A. et ces images et documents ne peuvent être utilisés par l'acheteur ou toute autre partie sans notre consentement écrit

préalable. ICONEEK S.A. et le vendeur ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie que l'acheteur d'un lot acquerra des droits d'auteur ou d'autres droits de reproduction sur celui-ci.

- Les notifications à ICONEEK S.A. doivent être faites par écrit, en citant le nom et la date de la vente spécifiés au début du catalogue de vente. Les avis aux clients seront adressés à la dernière adresse notifiée par écrit par eux à ICONEEK S.A.

- Les présentes conditions de vente ne sont pas cessibles par l'acheteur sans notre accord écrit préalable mais lient les successeurs, ayants droit et représentants de l'acheteur.

- Si l'une des dispositions des présentes conditions de vente est jugée nulle, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur. Le fait qu'une partie n'exerce pas, ou tarde à exercer, un droit ou un recours en vertu des présentes conditions de vente ne constitue pas une renonciation ou un abandon de ce droit ou recours, en tout ou en partie.

XII | DROIT ET JURIDICTION

- Les droits et obligations des parties concernant les présentes Conditions de Vente et la Garantie du Droit d'Auteur, le déroulement de la vente aux enchères et toute question liée à ce qui précède sont régis et interprétés conformément au droit suisse.

- Au profit d'ICONEEK S.A., tous les enchérisseurs et vendeurs acceptent que les tribunaux ordinaires du canton de Genève, en Suisse, soient exclusivement compétents pour régler tous les litiges relatifs à tous les aspects de toutes les questions ou transactions auxquelles les présentes conditions de vente et la garantie d'auteur se rapportent ou s'appliquent, sous réserve de recours au Tribunal fédéral. Toutes les parties conviennent qu'ICONEEK S.A. conserve le droit d'engager une procédure devant tout autre tribunal que les tribunaux ordinaires du canton de Genève.

- Tous les enchérisseurs et vendeurs consentent irrévocablement à la signification d'actes de procédure ou de tout autre document en relation avec une procédure devant un tribunal par signification à personne, remise par courrier ou de toute autre manière autorisée par le droit suisse, le droit du lieu de signification ou le droit de la juridiction où la procédure est engagée, à la dernière adresse de l'enchérisseur ou du vendeur connue d'ICONEEK S.A.

GARANTIE DU DROIT D'AUTEUR

ICONEEK S.A. garantit la paternité des droits d'auteur des biens figurant dans le présent catalogue de vente aux enchères et décrits dans les rubriques en caractères gras ou en majuscules pour une période de cinq ans à compter de la date de la vente par ICONEEK S.A., sous réserve des exclusions et des limitations énoncées ci-dessous.

- ICONEEK S.A. n'accorde cette garantie d'auteur qu'à l'acheteur initial enregistré (c'est-à-dire l'adjudicataire enregistré) de tout lot. La présente garantie de paternité ne s'étend pas aux propriétaires ultérieurs du bien, y compris les acheteurs ou les bénéficiaires par voie de donation de l'acheteur initial, les héritiers, les successeurs, les bénéficiaires et les ayants droit ; aux biens dont la description dans le catalogue (y compris les descriptions détaillées accessibles sur le site internet iconeek.com) indique qu'il existe un conflit d'opinion sur la paternité du bien ; aux biens dont notre attribution de la paternité était, à la date de la vente, conforme aux opinions généralement acceptées des spécialistes, des universitaires ou d'autres experts ; aux biens dont la description ou la datation s'est révélée inexacte au moyen de méthodes ou de tests scientifiques dont l'usage n'était pas généralement accepté au moment de la publication du catalogue ou qui étaient à ce moment-là considérés comme déraisonnablement coûteux ou peu pratiques à utiliser ou susceptibles, selon notre opinion raisonnable, d'avoir causé des dommages ou une perte de valeur au lot; ou les biens pour lesquels il n'y a pas eu de perte de valeur significative

par rapport à la valeur du lot s'il avait été décrit dans le titre de l'entrée du catalogue.

- Dans le cadre de toute réclamation pour violation de la Garantie du droit d'auteur, ICONEEK S.A. se réserve le droit, comme condition d'annulation de toute vente sous cette garantie, d'exiger que l'acheteur nous fournisse, à ses frais, les avis écrits de deux experts reconnus et approuvés au préalable par ICONEEK S.A. Nous ne sommes pas liés par les rapports d'expertise produits par l'acheteur et nous nous réservons le droit de consulter nos propres experts à nos frais. Si ICONEEK S.A. accepte de résilier une vente au titre de la garantie d'auteur, nous rembourserons à l'acheteur les frais raisonnables facturés par les experts mandatés par l'acheteur et approuvés au préalable par nous.

- Sous réserve des exclusions énoncées ci-dessus, l'acheteur peut introduire une réclamation pour violation de la Garantie de paternité à condition qu'il ait notifié par écrit à ICONEEK S.A. dans les trois mois suivant la réception de toute information qui l'amène à mettre en doute la paternité du lot, en précisant la vente aux enchères dans laquelle le bien était inclus, le numéro du lot dans le catalogue de la vente aux enchères et les raisons pour lesquelles la paternité du lot est mise en doute, et également à condition que l'acheteur restitue le lot à ICONEEK S.A. dans la salle de vente dans laquelle il a été acheté dans le même état qu'au moment de sa vente aux enchères et qu'il est en mesure de transférer un titre de propriété valable et commercialisable sur le lot, libre de toute réclamation de tiers survenant après la date de la vente aux enchères. ICONEEK S.A. a le pouvoir discrétionnaire de renoncer à l'une ou l'autre des exigences précédemment énoncées.

- L'acheteur comprend et accepte que le recours exclusif pour toute violation de la garantie d'auteur soit la résiliation de la vente et le remboursement du prix d'achat initial payé. Ce recours constitue le seul recours de l'acheteur contre ICONEEK S.A., et donc le vendeur, et remplace tout autre recours disponible en droit ou en équité. Cela signifie que ni ICONEEK S.A., ni le vendeur, ne sera responsable des pertes ou des dommages au-delà du recours expressément prévu dans la présente Garantie du droit d'auteur, que ces pertes ou ces dommages soient qualifiés de directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs, ou pour le paiement d'intérêts sur le prix d'achat initial.

REFERENCES BANCAIRES

Nom ICONEEK S.A. - AUCTION
Banque UBS SA, Case Postale, CH-1211 Genève 2
IBAN CH85 0024 0240 8296 0103 H
Compte n° 0240-829601.03H
BIC/SWIFT UBSWCHZH80A